
M. ANDRÉ SIROIS ET M. ROBERT LAPLANTE

980 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, j'inviterais maintenant messieurs André Sirois et Robert Laplante à nous rejoindre.

985 Alors, on a pris connaissance de vos mémoires respectifs et je vous laisserais nous les présenter.

M. ANDRÉ SIROIS :

990 Si vous permettez, je vais commencer. J'ai quelques petites... quatre petites questions qui ne sont pas dans les mémoires, mais qui permettraient de compléter ce qu'on vous a envoyé. Je vais commencer par ça, puis on verra ensuite ce qui reste comme temps. Ce ne sera pas long, c'est vraiment très bref.

995 Dans un premier temps, si vous le permettez, je voudrais revenir rapidement sur la question de la propriété actuelle du Royal Victoria, que nous avons évoquée lors de la réunion, lors de la présentation de monsieur Paquin la semaine dernière.

1000 À la question de savoir qui est propriétaire du Royal Vic en ce moment, vous m'avez répondu, Madame la Présidente, et vous l'avez répété que c'est le CUSM, ce qui est absolument exact.

1005 Sauf qu'il faut qualifier ça, parce que l'acte de vente au CUSM est un deuxième acte de vente. Le premier, d'après ce que je peux voir, semble avoir été fait correctement. Dans le deuxième, il y a de graves irrégularités qui font que cet acte de vente est facilement annulable et complètement caduc.

C'est tellement vrai que le gouvernement du Québec a pris la peine de présenter par l'intermédiaire de la députée de Westmount un projet de loi privé afin de corriger ces irrégularités.

1010 C'est dire, A, que les irrégularités sont vraiment là, et B, qu'elles sont assez graves pour qu'on fasse cette démarche-là.

1015 Mais ce qui est arrivé, c'est que le projet de loi privé n'a pas été adopté, avec le résultat qu'en ce moment, les titres de propriété du CUSM sont très, très contestables, et à la moindre contestation, tout ça va s'effondrer comme un château de cartes. Je voulais simplement apporter cette précision-là.

1020 J'aimerais bien savoir, par ailleurs, je vous laisserais une question, j'aimerais bien savoir quels sont les titres de propriété exacts en vigueur en ce moment, ou comment est-ce qu'on va s'y prendre pour corriger les irrégularités, et si on va revenir à l'acte de vente précédent, qui était fait correctement, je le répète.

Je vous laisse ça simplement comme question, mais je vous signale qu'il y a un grave problème au sujet des titres de propriété.

1025 La deuxième question que je voulais mentionner, c'est que je me pose d'autres questions aussi en ce qui concerne le rôle des auditions que vous faites en ce moment, parce que je ne comprends pas bien, et vous pourrez sans doute m'apporter des précisions, mais je ne comprends pas bien comment est-ce que vous pouvez procéder en ce moment, alors que la Ville de Montréal n'est pas propriétaire de ces terrains-là, que les titres de propriété ne sont pas vraiment clairs, et
1030 par ailleurs, on accorde à l'Université McGill un rôle absolument favorable, absolument privilégié, qui n'est justifié par rien.

1035 L'Université McGill n'est pas propriétaire de ces terrains-là, et puis tout ce qu'on fait, si je comprends bien, c'est un exercice de fiction dans l'avenir, une projection dans l'avenir au cas où McGill recevrait la propriété de l'ancien Royal Vic, ce à quoi beaucoup de gens, dont je suis, beaucoup de gens s'opposent, parce que normalement, partout à travers le monde, le principe, c'est qu'on ne privatise pas des terrains du domaine public.

1040 Et en ce moment, c'est ce qu'on veut faire et ça représente plus d'un milliard de dollars et puis personne ne semble réaliser que ce n'est pas ce qu'on doit faire, ce n'est pas ce qui se fait.

Partout ailleurs, nous aurions une crise politique à ce sujet-là, et en ce moment, tout le monde semble essayer de nous faire croire que c'est une chose normale et acceptable et déjà acceptée. Ce n'est pas le cas.

1045

Donc, je ne comprends pas, je ne vois pas le fondement juridique des démarches que vous faites en ce moment, autre que le fait que c'est de la politique de fiction. Je vous laisse avec cette question-là aussi.

1050

Par ailleurs, si on veut parler des titres de propriété de McGill et si on veut parler de l'avenir de McGill, il faudrait à ce moment-là parler de ce que McGill appelle le *master plan*, qui est... en fait, dans ce que vous discutez maintenant, fait partie.

1055

Et le *master plan*, c'est un projet énorme. Je suis tombé sur le dos, moi, quand on a commencé à me décrire ça, et la personne qui a eu la gentillesse de me décrire ça a pris une demi-journée pour me décrire vers où on s'en va avec ce projet-là.

1060

Et ça, ce dont vous vous occupez en ce moment, c'est une petite partie du *master plan*, et le *master plan* va affecter tout l'ensemble du centre-ville de Montréal, et personne ne semble avoir consulté qui que ce soit à ce sujet-là.

1065

Et en ce moment, avec le projet que vous avez sous les yeux, si c'était légal de l'adopter, on se trouverait à nous mettre le bras dans le tordeur pour le fameux *master plan*.

1070

Il y a quelque chose là-dedans de scandaleux. McGill se comporte comme on se comportait autrefois dans les concessions étrangères de Shanghai.

Il y a quelque chose d'absolument renversant avec la façon dont c'est fait, et ça ne tient pas debout. Pour parler bien simplement, tout ça ne tient pas debout. Il n'y a pas moyen de procéder normalement, et il n'y a pas moyen de suivre cette affaire-là normalement, tout simplement parce que ça ne tient pas debout.

1075

Finalement, je voudrais ajouter une mise en garde au sujet de la façon dont certains des documents que McGill présente en ce moment sont rédigés, et il y a un point sur lequel je vais insister.

1080 C'est qu'on mentionne à plusieurs reprises, et c'est revenu aussi dans le projet de loi privé 219, on mentionne à plusieurs reprises qu'on va faire une exception pour la construction. On dit, on formule ça de telle sorte à rassurer le lecteur, et on dit : « On ne va pas faire de construction privée, on ne va pas faire de résidentiel privé, on ne va pas faire d'hôtel. » Et on ajoute, mais à la toute fin, on glisse : « Sauf si c'est pour des fins éducatives. »

1085 Et ça, dans la pratique, une des choses que ça peut vouloir dire, et je suis prêt mettre ma main au feu que c'est ce que ça veut dire dans le concret, on va prendre ce petit bout de phrase pour faire, pour construire des résidences étudiantes.

1090 Or, il arrive que les résidences étudiantes, je connais ça un peu, parce que j'ai été au conseil d'administration de l'Entraide universitaire mondiale, et des résidences étudiantes, j'en ai vu pas mal partout au Canada et à l'étranger, et c'est presque unanimement des... c'est lamentable au point de vue architectural et au point de vue urbain.

C'est très simple : la règle que l'on semble appliquer, c'est de faire le plus possible, de loger le plus de monde possible pour le moins cher possible.

1095 Et malheureusement, les résultats ne sont pas bons. Dans la très grande majorité des cas, on peut aller voir les résidences étudiantes, c'est l'équivalent de la reconstruction dans des villes bombardées. C'est à ça que ça ressemble.

1100 Et une tour de 25 étages, qu'elle soit remplie par des étudiants ou qu'elle soit remplie par d'autres particuliers, n'est pas plus jolie pour autant, n'est pas plus acceptable pour autant par ses voisins.

1105 Et je crois qu'il faut enlever ce bout de phrase afin que les projets éventuels... d'abord, afin de les interdire. Que si, par hasard, on veut en autoriser, que ces projets éventuels soient très strictement contrôlés. En ce moment, ce n'est pas le cas, et je crois qu'on ne doit pas se contenter de promesses, encore moins de promesses verbales.

C'est ce que j'avais à dire pour le moment. Pour le reste, comme vous savez, vous le verrez dans les documents qu'on a envoyés. D'abord, pour le point de départ, je reviens là-dessus, on est absolument contre l'idée de privatiser du domaine public, et ça, il faut absolument tenir bon.

1110 Il y a une solution, on en a parlé quand monsieur Paquin est passé, c'est d'envisager le bail emphytéotique. D'ailleurs, vous verrez, j'ai envoyé un document qui résume un peu le rapport du groupe d'experts, qui disait très clairement qu'il n'était pas question de privatiser et qu'il fallait utiliser le bail emphytéotique, et que ça, c'était catégoriquement, c'était sans condition, c'était clair et net, il n'y avait pas de discussion, même, à ce sujet-là.

1115 Il n'y en a pas, parce qu'il n'y en a pas nulle part au monde. On ne privatise pas du domaine public, c'est une base de droit de propriété reconnue pour toutes les administrations publiques dans le monde. Je ne vois pas pourquoi, tout à coup, on arrive à faire cette passe-là.

1120 Alors, pour le reste, je vous renvoie au document que je vous ai déjà envoyé, si vous le voulez bien.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Alors, merci beaucoup, Monsieur Sirois, de nous soumettre vos préoccupations et vos propositions, aussi. À la fin de cette séance, qui coïncide avec la fin de vos présentations, Monsieur Sirois et Monsieur Laplante, il y aura une période de, ce qu'on appelle de rectification, et au cours de laquelle j'inviterais madame Mayes et aussi de Monsieur Major... entre autres, Madame Mayes à parler de ce qui est des titres de propriété, qui est une question que vous posez.

1130 Et aussi peut-être Madame Horny de la Ville, aussi, à préciser ce qui en est du caractère public du domaine et des exigences de bâtiments et d'occupation publics qui doivent prendre place sur le site.

1135 Je sais que la documentation qui est soumise pour la consultation est énorme et elle est complexe, aussi, pour les commissaires. Elle l'est a fortiori pour tous les citoyens qui viennent nous rencontrer.

1140 Alors, on écouterait maintenant monsieur Laplante, et mes collègues poseront des questions ou à vous, Monsieur Sirois, ou encore à monsieur Laplante une fois la présentation de monsieur Laplante faite.

1145 **M. ROBERT LAPLANTE :**

1150 Merci de me donner l'occasion de vous soumettre, à la commission, ce projet qui est né essentiellement en réaction à un commentaire que la ministre, madame McCann, avait fait, disant qu'on ne lui avait pas soumis de projet alternatif à ce qu'on considère comme étant le débouché normal, c'est-à-dire la cession du Royal Vic à des intérêts privés.

On peut penser autrement et on peut le faire d'abord en respectant cette règle d'usage de garder dans le patrimoine public ce qui est dans le patrimoine public.

1155 Mais évidemment, ça suppose qu'on sache quoi en faire. Et j'ai proposé que nous transformions le Royal Vic en une formidable occasion de relance des universités montréalaises autour d'un projet de création d'une université internationale de la francophonie.

1160 Une université qui pourrait bénéficier, par bail emphytéotique ou autre forme de location, du bâtiment patrimonial du Royal Vic, et fournir à l'ensemble des universités montréalaises, et on peut même élargir le périmètre si on le souhaite, pour faire une université du deuxième et troisième cycles pour l'ensemble des étudiants de la francophonie.

1165 Donc, une université de haut niveau de perfectionnement qui permettrait à l'ensemble des universités montréalaises de faire rayonner dans l'univers de la francophonie toutes les expertises et les compétences disponibles.

1170 Et ce serait une occasion également de permettre à la ville de Montréal de tenir un rôle majeur dans l'organisation de la francophonie, et ce pourrait être également une occasion pour la mairesse de Montréal de tenir un rôle majeur dans l'Association internationale des maires de la francophonie.

1175 Madame Plante pourrait prendre un projet comme celui-là et s'en faire véritablement un projet de legs de Montréal à l'ensemble de la francophonie.

Il y a de nombreux avantages, outre les avantages académiques et scientifiques, à un projet de cette nature, c'est d'en faire également un levier puissant de relance et de redéveloppement du centre-ville, qui, on le sait, a été malmené par les événements que l'on connaît, et qui pourrait, de

1180 ce fait, bénéficiant de retombées économiques majeures qui pourraient donner à la métropole la création d'une nouvelle université d'une telle envergure.

1185 On peut penser à ce moment-là que les étudiants étrangers vont contribuer à dynamiser et les commerces et les services du centre-ville, et que les activités scientifiques que pourrait tenir cette université vont fournir autant d'occasions de créer des réseaux de relation non seulement scientifiques, mais éventuellement de relations d'affaires avec les milieux du centre-ville.

1190 Donc, la création d'une université internationale de la francophonie pourrait être un projet véritablement alternatif, qui n'est pas à opposer aux ambitions de McGill concernant ses propres développements en matière d'université autour des sciences de l'environnement, mais au contraire : McGill pourrait participer à ce consortium, puisqu'elle a aussi, comme université, des contributions importantes à faire à la francophonie, et elle a des domaines d'expertise qui sont également reconnus, autant en traduction qu'en littérature, dans toutes sortes de domaines, qui pourraient concerner l'ensemble de la population académique du monde francophone.

1195 Donc, l'idée est qu'il ne s'agit pas de faire obstacle à quoi que ce soit. Il s'agit plutôt de convertir en occasion exceptionnelle et en projet mobilisateur la difficulté que représente le choix et l'attribution de cet édifice patrimonial et de son site pour le développement de l'ensemble de la communauté. Voilà.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

1205 Alors, merci beaucoup. On a lu avec beaucoup d'intérêt votre projet, et je suis contente que vous ayez clarifié, dans votre présentation, que ça pouvait se faire en parallèle avec un des projets qui est sur la table, qui est celui qui est présenté par l'Université McGill en développement durable.

1210 Une des questions que je me posais, c'était comment, dans la mosaïque, je pense particulièrement à des universités... comment ça se situe par rapport aux universités existantes, entre autres celle de Montréal et celle de l'UQAM? Vous parlez des universités francophones; ça n'exclut pas, comme vous le disiez tout à l'heure, son ouverture, aussi, à l'expertise des universités Concordia et McGill.

Bon, j'entends... je comprends que ça serait, vous l'indiquez, réservé aux deuxième et troisième cycles?

M. ROBERT LAPLANTE :

1215

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1220

Mais est-ce qu'il n'y aurait pas de risque de concurrence, admettons, par rapport au deuxième cycle et troisième cycle de l'Université de Montréal et de l'UQAM?

M. ROBERT LAPLANTE :

1225

Bien, c'est la raison pour laquelle il faut que ce soit une université dont toutes les universités montréalaises deviennent partie prenante pour définir des relations de coopération et de collaboration, et également, aussi, pour inventer un modèle de prestation scientifique et académique adapté à la réalité du 21^e siècle.

1230

Une université de ce type va accueillir des cohortes d'étudiants qui y seront pour une année, deux ans, trois ans, et qui pourront accéder, dans le cadre de programmes définis ad hoc, à un bassin d'expertise exceptionnel, c'est celui que nous pouvons retrouver dans la masse critique de chercheurs et de professeurs de l'ensemble des universités montréalaises.

1235

Donc, si on envisage une université de ce type sous l'angle d'un consortium de collaboration, bien, on peut imaginer effectivement qu'on va faire converger, dans une division du travail qui sera à définir, on va faire converger les meilleures pratiques, les meilleurs domaines d'expertise, et on va les faire travailler ensemble plutôt que dans une concurrence qui pourrait être stérile ou occasionner du dédoublement de ressources.

1240

Et de ce point de vue là, on peut déjà voir qu'il y a des points d'appui qu'on pourrait faire valoir. Par exemple, les universités montréalaises collaborent déjà dans des projets comme les Entretiens Jacques Cartier, on pourrait imaginer qu'on peut inventer des forums qui deviennent des lieux d'accueil non seulement permanents pour ce qui est de programmes de perfectionnement de nature universitaire, mais également de programmes de perfectionnement pour les maires de la francophonie, pour les agences de développement, pour l'ensemble des ressources qui sont mobilisées autour de la construction de cet espace francophone là.

1245

LA PRÉSIDENTE :

1250

Écoutez, je trouve ça intéressant que vous référiez aux Entretiens Jacques Cartier auxquels j'ai eu l'occasion de participer, parce que dans le projet de deuxième et troisième cycles, à moins qu'il y ait, comment dire, donc... les bâtiments, vous les connaissez aussi bien que moi, ceux qui sont sur le site.

1255

Bon, il n'est pas question de construire beaucoup, autour sur place, ou, en tout cas, à moins qu'il faille absolument le faire, mais en gros, il faut travailler avec des bâtiments historiques qui ont des contraintes. Ça, ça veut dire, entre autres, que possiblement pour les disciplines scientifiques qui ont besoin d'équipement de laboratoire, ça peut être problématique. Mais en tout cas, je...

1260

M. ROBERT LAPLANTE :

Bien, c'est la raison... Excusez-moi, Madame Brodeur...

1265

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, non. Oui, oui, on échange, oui.

1270

M. ROBERT LAPLANTE :

C'est la raison pour laquelle privilégier la formule du consortium, parce que le bâtiment peut être le siège social et le centre névralgique de cette université internationale, mais rien n'empêche qu'on peut utiliser des laboratoires, des équipements des universités ambiantes pour faire une mutualisation des ressources.

1275

Donc, ça ne suppose pas un ajout supplémentaire de bâtiments, ça suppose très certainement, par ailleurs, la restauration et la reconversion du bâtiment actuel, ça va de soi.

1280

Mais encore une fois, l'idée derrière ce consortium, c'est de faire converger les forces et d'optimiser toutes les ressources disponibles, y compris les ressources matérielles, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Parfait. Dites-moi : vous avez fait référence aux Entretiens Jacques Cartier; avez-vous en tête des projets qui pourraient s'apparenter à ce que vous proposez?

M. ROBERT LAPLANTE :

1290

Bien, écoutez, les Entretiens Jacques Cartier ont fait la démonstration que ces exercices d'invitation et de collaboration entre les intellectuels et les scientifiques des deux côtés de l'Atlantique ont donné lieu à toutes sortes de projets afférents qui ont contribué au rayonnement.

1295

On peut penser également que l'État français, actuellement, vient de lancer un projet de reconversion, je crois que c'est le château de Rambouillet, un des châteaux sera reconverti pour donner à la francophonie un rayonnement supplémentaire.

1300

Alors, le projet tomberait à point, puisque nous aurions là la possibilité d'être en complémentarité avec les orientations de l'Organisation internationale de la francophonie et nous pourrions également prendre appui sur une tradition, puisque, ne l'oublions pas, les débuts de la collaboration interuniversitaire dans le monde de la francophonie, c'est à Montréal qu'on le doit, c'est à l'Université de Montréal qu'on le doit.

1305

Donc, on a une tradition sur laquelle on peut prendre un appui.

LA PRÉSIDENTE :

1310

On peut s'appuyer.

M. ROBERT LAPLANTE :

Bien, tout à fait.

1315

LA PRÉSIDENTE :

Alors, peut-être des questions de mes collègues? Radouan Torkmani?

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

1320

Oui, bonjour, Monsieur Laplante.

M. ROBERT LAPLANTE :

1325

Bonjour.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

1330

Merci pour votre mémoire. J'aurais une question de précision pour vous. Vous mentionnez à la page 46 de votre mémoire l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, créée en 1961 par l'Université de Montréal. J'aurais aimé en savoir davantage sur cette association : qui la compose, est-ce qu'elle est encore en activité à ce jour?

M. ROBERT LAPLANTE :

1335

Alors, ça a été la première initiative de convergence des universités étant entièrement ou partiellement de langue française. C'est né de l'initiative l'Université de Montréal et, en particulier, sous le travail acharné et très fructueux de Jean-Marc Léger, feu Jean-Marc Léger.

1340

Cette université a été le ferment, le début de la grande collaboration qui a connu différentes phases d'évolution et qui a donné naissance à ce qu'on connaît maintenant comme l'Organisation internationale de la francophonie.

1345

Alors, c'est vraiment de Montréal qu'est partie cette utopie, ce projet de faire de l'espace francophone scientifique un lieu de rencontre entre les peuples, et ça continue, l'agence internationale de la francophonie mène de nombreux projets avec de nombreuses universités encore.

1350

Et il m'a semblé qu'une contribution de Montréal à l'agence serait en parfaite continuité avec son évolution historique et conforterait le rôle du Québec et de Montréal dans cette construction de l'espace francophone.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

1355

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1360

David Hanna?

LE COMMISSAIRE HANNA :

1365

En fait, non, je n'ai pas de question, parce que monsieur Laplante a répondu admirablement bien à la question que j'avais. Donc, je lui en remercie, c'était très clair, très précis, et voilà. Le constat est vraiment clair et c'est entendu.

LA PRÉSIDENTE :

1370

Alors, je vous remercie, Monsieur Laplante, et à nouveau, Monsieur Sirois. Ceci mettrait fin...

M. ANDRÉ SIROIS :

1375

Si vous permettez...

LA PRÉSIDENTE :

1380

Oui, allez-y.

M. ANDRÉ SIROIS :

1385

Si vous permettez juste un détail : je voulais juste vous dire que je vais vous envoyer le texte des petites notes que j'ai présentées au tout début. Je vais vous envoyer ça tout de suite à la fin de la réunion.

LA PRÉSIDENTE :

1390

Merci beaucoup. Ça nous facilitera les choses.

Alors ceci, donc, met fin à notre cinquième rencontre. Je demanderais à la Ville, à la Société québécoise des infrastructures et à l'Université McGill, s'ils désirent, de se prévaloir de leur droit de rectification, entre autres. Je leur serais très reconnaissante de répondre, disons, peut-être aux questions qui ont été soulevées par Monsieur Sirois.

1395

Alors, Madame Horny?

1400

Mme CHARLOTTE HORNY :

Oui. Bien, en fait, peut-être que dans que dans l'ordre, ça serait plus pratique que ce soit d'abord la SQL, parce que...

1405

LA PRÉSIDENTE :

Ah, peut-être la SQL, oui, si Madame Mayes est là.

1410

Mme CHARLOTTE HORNY :

(Inaudible) la demande...

LA PRÉSIDENTE :

1415

Allez-y, Madame Mayes, concernant les titres de propriété.

– Le reste va découler, vous avez raison, Madame Horny.

1420

Mme SOPHIE MAYES :

Bon, bien ce n'est pas vraiment un correctif, parce que je pense que je l'ai déjà dit à une séance précédente, mais c'est le CUSM, actuellement [phon.], qui est propriétaire du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria.